

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 31 Mars

La question d'Égypte

La décision de la Commission de la Dette

Une dépêche du Caire annonce que la commission de la Dette égyptienne ayant voté, malgré la protestation des commissaires français et russe, le crédit de 500.000 livres sterling, à prélever sur les fonds égyptiens, pour payer les frais de l'expédition anglaise à Dongola, le syndicat français des porteurs de titres égyptiens a saisi de la question le tribunal mixte du Caire.

Les tribunaux mixtes sont au nombre de trois ; ils se composent de sept juges, quatre étrangers et trois indigènes.

Les sentences sont rendues par cinq juges, trois étrangers et deux indigènes.

La cour d'appel, qui est composée de onze magistrats, siège à Alexandrie.

Les articles 10 et 11 s'appliquent surtout au cas présent.

» Art. 10. — Le gouvernement, les administrations, les zaïras de S. M. le khédivé et des membres de sa famille seront justiciables de ces tribunaux dans les procès avec les étrangers.

» Art. 11. — Ces tribunaux, sans pouvoir statuer sur la propriété du domaine public ni interpréter ou arrêter l'exécution d'une mesure administrative, pourront juger, dans les cas prévus par le Code civil, les atteintes portées à un droit acquis d'une charge par un acte d'administration. »

Peut-être aussi le cas étant nouveau, viserait-on l'article 34. En cas de silence, d'insuffisance et d'obscurité de la loi, le juge se conformera aux principes du droit naturel et aux règles d'équité.

Chez M. Deloncle

M. Deloncle, dont on connaît la haute compétence en ces questions, a fait à un de nos confrères les déclarations suivantes :

— Le vote de la commission de la Dette publique n'a rien qui doive nous étonner ; l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche s'étaient prononcées à la première heure pour le vote des crédits, la majorité était acquise à la demande de l'Angleterre et dès lors, ce qui s'est passé à la commission pouvait être prévu dans tous les détails.

Je suis heureux de voir, par le télégramme du Caire y relatif, que les commissaires russe et français ont pris, au sein de la commission, la meilleure et la plus nette attitude. Ils n'ont pas soulevé la question de savoir si le consentement

demandé à la commission pouvait être accordé par la majorité ou par l'unanimité des commissaires ; ils n'ont même pas voulu admettre ni discuter le principe même de ce consentement.

Partant de la doctrine qu'aucun prélèvement pour dépenses extraordinaires ne peut être fait sur les fonds déposés à la caisse de la Dette publique, en dehors de la partie disponible du fonds de réserve spécial (à la disposition du gouvernement égyptien, qui était de 150,000 liv. égypt. environ et qui a été réclaté par le ministère de la guerre dès le 14 mars) ; les commissaires français et russe ont soutenu, avec raison, que l'article 3 du décret du 12 juillet 1888, constituant le fonds de réserve général, était absolument inapplicable en l'occurrence de l'expédition de Dongola et qu'il n'avait jamais pu être libellé au profit des dépenses militaires.

Pour qu'il en fût autrement, il faudrait admettre que le législateur et les puissances aient, en 1888, entendu laisser à la commission de la Dette c'est-à-dire au gardien et garant international de la paix ou pnuvoir conservateur de l'ordre qui fait la sécurité des finances, la faculté de décider à elle seule, de la guerre et des aventures, contre les intérêts des créanciers ses mandants.

Constitutionnellement, la commission de la Dette ne pouvait avoir, ne devait pas avoir, n'avait pas une autorité aussi arbitraire : à aucun titre, ni à aucun degré, ni à la majorité, ni à l'unanimité, les commissaires de la Dette ne pouvaient, sans engager leur responsabilité personnelle, consentir à aucun prélèvement sur le « Fonds de réserve général » pour les dépenses de guerre.

Ce vote est donc illégal ; l'avance de 5 millions de francs faite par les quatre commissaires dissidents, les met immédiatement en cause devant les tribunaux mixtes, en même temps que les ministres égyptiens promoteurs de la demande. Car les décrets constitutifs de leurs pouvoirs et de leurs attributions ont prévu une sanction contre toutes les illégalités qu'ils auraient commises.

L'article 2 du décret du 6 juin 1890 (autorisant la conversion de la partie privilégiée de la Dette publique d'Égypte), vise particulièrement certains intéressés qui n'ont pas hésité du reste un seul instant à se pourvoir, pour obtenir réparation devant la juridiction mixte, du préjudice que les agissements illégaux de la commission sont de nature à leur causer.

Assignation a été donnée dès hier, par huissier, à Mustapha-Pehmy-Pacha, président du conseil égyptien, et aux quatre commissaires anglais, autrichien, allemand et italien, à la requête

de porteurs français de valeurs égyptiennes, d'avoir à comparaître devant le tribunal de première instance mixte du Caire, pour voir déclarer nulle et non avenue la décision de la commission de la Dette.

Il ne faut pas être grand clerc pour prédire que le tribunal mixte du Caire jugera, en l'espèce, comme il a tant de fois jugé, en faveur des requérants. Dans une proposition de résolution que j'ai déposée le 25 mai 1893 à la Chambre française, sur les actes de la commission de la Dette et dont M. Doumer a été rapporteur, j'ai donné un certain nombre de cas où les tribunaux mixtes se sont ainsi prononcés, soit sur réclamations de certains commissaires de la Dette, soit sur la plainte directe de créanciers de l'Égypte, contre les agissements du gouvernement ou sur les agissements de la commission, et ont donné gain de cause à la doctrine que soutiennent si fermement aujourd'hui les gouvernements russe et français.

D'ici quelques semaines le jugement sera rendu. En attendant, me direz-vous, les troupes égyptiennes, munies de l'avance de 5,000,000 de fr. qui leur a été consentie, iront de l'avant ; soit, mais elles n'iront pas loin, car la chaleur est déjà torride à Wady-Halfa et je serais bien étonné de voir Kitchener-Pacha dépasser Akasch. L'opération sur Dongola ne pourra s'engager qu'en septembre.

D'ici là, M. Bourgeois et le prince Lobanoff, qui me paraissent très résolus à ne pas abandonner la partie, auront bien trouvé le moyen de faire exécuter, suivant le bon droit international les jugements prochains du tribunal mixte du Caire.

Un ordre grave

L'Agence Havas a reçu de son correspondant de Toulon la dépêche suivante, dont la gravité n'échappera à personne :

Toulon, 29 mars.

L'escadre active a reçu l'ordre de tenir un de ses croiseurs sous pression.

INFORMATIONS

La retraite de M. Berthelot

Opinion de la presse

Le Figaro :

Les fautes que l'on reproche à M. Berthelot seul, ont été commises par M. Bourgeois. Bien plus, c'est que M. Bourgeois est seul responsable de l'orientation désastreuse donnée, depuis tan-

J'ai fait mon deuil de M. Marchenoy ; pas plus que vous n'êtes marié avec Mlle Pimponneau, je ne suis marié avec M. Marchenoy. Pour avoir des droits il faut d'abord faire son devoir. Tôt ou tard, on se met dehors des conventions sociales, on doit être sacrifié à la fantaisie ; M. Marchenoy m'a trouvé belle ; une autre se présente plus jeune, plus belle ?.. elle me supplante... c'est dans l'ordre... Vais-je me brûler la cervelle à l'américaine ou m'asphixier avec le réchaud de l'ouvrière.

Je suis plus pratique. Un amant disparu, dix de retrouvés. Et j'estime que je ne suis pas si décatie que ça... D'autres s'en pourlécheront les babines.

— C'est égal, miss, M. Marchenoy, est un fameux greudin. Avoir sous sa patte un aussi franc morceau et ne pas le conserver... Cet homme doit être capable de tout.

— Vous exagérez, monsieur Sublimé !
— Je maintiens : capable de tout !
La jeune femme éclata de rire.

— Capable de tout parce qu'il m'a lâchée ? dit-elle, Eh ; mon Dieu, précisez donc, capable de quoi ?

— Tenez ! je vais vous égayer encore davantage, Miss. Cet homme qui a possédé une femme pareille à vous et qui la lâche, comme vous dites, est capable de tout, même...

— Même de...
— Même d'un crime...

— Ah que vous êtes jeune, monsieur Sublimé ! Vraiment il faut être jeune, très jeune, pour tirer de telles conséquences d'une chose si naturelle.

Là dessus, elle avala d'un trait, une coupe d'excellent Poméry.

Elle fit remarquer (entré parenthèse) qu'elle avait bu

tôt deux mois, à notre politique extérieure et que, par conséquent, lui en confier ou lui en maintenir la direction, est l'imprudence la plus dangereuse que les pouvoirs publics puissent commettre en ce moment.

Indépendamment de M. Berthelot et de M. Bourgeois, c'est le cabinet tout entier qui est coupable. La situation qu'il nous a faite, probablement sans s'en douter, n'est actuellement qu'intolérable ; elle deviendrait promptement périlleuse si, dès lundi, la Chambre n'y mettait ordre.

Le Siècle :

M. Berthelot s'en va ; M. Bourgeois prend le portefeuille des affaires étrangères ; M. Doumer le remplace, par intérim, à l'intérieur. Cette combinaison a surtout l'avantage de dégager le cabinet devant la Chambre. Le nouveau titulaire du quai d'Orsay n'endosse point les fautes de son prédécesseur ; un vote défavorable ne peut l'atteindre directement ; c'est ainsi que les ministres habiles se tirent d'affaire.

Le Gaulois :

Au refus de M. Decrais, on a sollicité et décidé M. Berthelot ; c'est tout le secret de ce choix bizarre qui vient d'aboutir, par une logique fatale, à la subordination de la France aux intérêts anglais.

Jeudi soir, après le scrutin qui décidait l'impôt sur le revenu, un socialiste, de mes amis, me demanda mon impression. Je lui dis : — Cela fait deux triomphes de l'Angleterre sur nous, dans la même journée : elle nous chasse de l'Égypte et elle introduit chez nous l'income-tax. Cela est naturel, puisque nous sommes gouvernés par cette chose anglaise qu'on appelle le parlementarisme, lequel est dominé par cette conception allemande qu'est le socialisme, par cette agence anglaise qu'est la maçonnerie et par cette cécité d'origine à la fois allemande et anglaise qu'est le protestantisme.

L'Autorité :

Si M. Bourgeois a fait ses preuves en France contre la religion, contre la propriété, il lui reste à les faire contre l'étranger ; et jusqu'à plus ample informé, nous doutons que ses débuts renouvellent ceux du Cid.

Le Radical :

Nous assistons à un simple changement de personne, qui ne doit avoir aucune influence, ni sur la politique extérieure, ni sur la politique intérieure de la République française.

La Libre Parole :

L'exécution de ce vieux pantin ne peut que

de toutes les marques de champagne et que le Poméry était le seul qui ne lui fit pas faire des sottises. Quel vin exquis !

Et pour être bien certaine qu'elle ne se trompait pas dans son appréciation, elle avala — toujours d'un trait — une nouvelle coupe du liquide divin.

Sublimé lui rendait raison, verre pour verre, sans oublier le but auquel il tendait.

Il répliqua :

— Je ne suis pas si jeune que vous le pensez, Miss. J'ai vécu suffisamment ! j'ai observé, et je crois que je n'exagère pas.

— Tenez, monsieur Sublimé, vous m'amusez franchement.

— Je suis ravi d'exciter ainsi votre hilarité, chère Miss ; mais je maintiens ma phrase lâcher : une personne aussi belle que vous, aussi... empoignante... C'est le fait d'un criminel. Au fond... vous êtes de mon avis.

— Quel est votre avis ?

— Cet homme... Hé ! Hé ! Hé ! pourrait bien être un gibier de Deibler. Deibler, vous savez, c'est l'exécuteur des hautes-œuvres de justice, à Paris...

Toute frissonnante, elle dit.

—... Je sais... Je sais...

Elle versa un nouveau verre à son commensal et lui dit :

— S'il fallait considérer comme gibier de potence tous les hommes qui congédient leur maîtresse à l'instar d'une domestique dont on est mécontent, la forêt de fontainebleau n'aurait pas assez de bois pour construire tous les échafauds... On nous prend notre jeunesse, notre beauté ; on profite de nos ardeurs, quand tout cela est usé, on le remplace... Parbleu ? les gens de votre

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 40

L A

FIANcée DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

XXI

Où Sublimé gagne ses galons

Miss Edwige avait déjà fait sa toilette, lissé ses beaux cheveux et donné du ton à ses sourcils au moyen du crayon noir.

Elle avait un charme irrésistible et vraiment elle était séduisante.

Elle annonça à son obligé intermédiaire qu'elle venait de commander un excellent dîner où le champagne et les truffes avaient un grand rôle tout indiqué pour fêter la rentrée dans ce bon pays de France !

Sublimé se dit bien que, pour un homme seul, des truffes, du champagne et une jolie femme étaient une trop forte coalition. Mais il se savait prudent, point emballé.

Il se crut capable d'affronter ce triple danger.

Ils se mirent à table.

Sublimé était une bonne fourchette. A cet égard on peut encore se souvenir des coups de dents féroces qu'il donnait aux menus du Métropolitain.

Tout en jouant des mâchoires, il livrait carrière à sa langue, qu'il avait bien pendue, sur tous les sujet qui

lui passaient par la tête, soucieux au fond, de paraître un écervelé dont les paroles ne tiraient pas à conséquence. Il joua le débauché, s'attribuant — comme un vantard vulgaire — mille aventures galantes à New-York, à Paris, au Havre ; partout où il avait trouvé la gent enjuponnée, il affirmait avoir fait des victimes.

— Vous m'étonnez, monsieur Sublimé, fit observer-miss Edwige. Je croyais Mlle Pimponneau fort jalouse...

— Ah ! si vous saviez ce que je me moque de Mlle Pimponneau, miss ! Elle a beau être fort séduisante femme, je ne me suis pas encore marié avec elle. Jalouse, elle l'est... Mais qu'est-ce que ça peut bien me faire ?

Tenez ! causons comme deux garçons... Là... pensez-vous qu'une femme puisse empêcher un homme de la tromper ?.. Vous-même, miss, avez-vous la certitude que M. Marchenoy ne vous ait point abandonnée pour une autre ?

Elle répondit du même ton que lui.

— Ah, si vous saviez comme je me moque de M. Marchenoy !

— Comment ! miss, vous auriez la certitude que M. Marchenoy vous aurait quittée pour donner votre place à une autre femme...

—... Cela n'est point... l'interrompit-elle d'une voix émue.

Sublimé poussa un éclat de rire moqueur.

— Je n'insinue pas que cela ait été, miss, mais je pense que cela doit être actuellement.

Un éclair de colère jaillit des yeux de la jeune femme. Sublimé venait de toucher la corde sensible.

Mais elle craignit de se compromettre et répondit tranquillement :

— Après tout, quand ce que vous supposez serait...

nous réjouir. Si on en faisait autant pour Loo-kroy, qui est tout aussi gaga que Berthelot, et pour Mesureur dont le crétinisme va s'accroissant, ce serait mieux encore. Mais M. Bourgeois ne croit-il pas qu'il soit un peu tard pour jeter du lest ! Aujourd'hui que tout le mal est fait, M. Bourgeois jette à l'eau le chimiste : il est trop tard.

L'Echo de Paris :

Aux difficultés de la politique parlementaire, s'ajoutent des difficultés d'un autre ordre qui commandent la plus grande attention. Un pays comme la France n'a à prendre conseil que de lui-même, de ses intérêts supérieurs et de son avenir. Nous attendons la séance de lundi.

Les journaux ministériels trouvent toujours que tout est bien, dans le meilleur des mondes, et ne se montrent pas très enchantés.

L'Intransigeant :

Le départ de M. Berthelot le regarde et ne regarde que lui. Si c'est sur des discussions de ce genre que la coalition des royalistes, des ralliés et des chéquards opportunistes, espère renverser demain le cabinet, les coalisés nous paraissent retomber sensiblement en enfance.

La Justice :

L'évènement, en ce qui touche M. Berthelot, était prévu depuis quelque temps. L'évènement, en ce qui touche M. Bourgeois, sera bien accueilli par l'opinion. Quant à l'interpellation de lundi, le ministère sortira fortifié de cette crise.

Le Temps :

Il faut, avant tout, que le cabinet s'explique sur ce qu'il a fait depuis cinq mois, dans cet ordre d'idées, sur ce qu'il fait aujourd'hui, sur ce qu'il veut faire demain. Il doit nous prouver que sa politique ne nous a pas jetés dans une situation inextricable d'où il ne nous serait possible de sortir qu'en remettant les affaires du pays en d'autres mains moins compromises ou plus exercées. C'est là une de ces questions où il n'y a pas de droite ou de gauche, de radicalisme ou d'opportunisme, d'homogénéité ou de concentration qui tienne. Il y a tout simplement, pour nous servir d'un mot célèbre, il y a la France.

La Liberté :

Volontaire ou forcée, la retraite de M. Berthelot prouve surabondamment que la situation n'est plus soutenable. Ce savant qui croyait avoir empêché la faillite de la science, mais qui a consommé celle de la diplomatie, ne saurait servir de bouc émissaire. C'est le cabinet entier qui s'est laissé prendre dans le lacet anglais, comme MM. Thiers et Guizot en 1840 ; c'est le cabinet tout entier qui, comme nous l'avons déjà dit hier, est responsable de ce qui arrive.

M. Bourgeois a laissé M. Berthelot compromettre les intérêts de la France dans ses matras et ses cornues, sans s'en occuper ; il n'a pas le tempérament d'un président du conseil et s'il a mis la main à ce lapsus d'alchimie politique, il n'a pas celui d'un ministre des affaires étrangères. Nous comptons bien que la Chambre et le Sénat lui montreront le chemin de la retraite ; car sur les questions de politique extérieure, les palinodies sont interdites en solo comme en chœur.

EXERCICES DE MOBILISATION

La flotte allemande

On télégraphie de Berlin :
La plus grande activité règne actuellement

sexe sont de sinistres coquins ; mais citez-moi donc un article de votre code qui condamne leurs méfaits ? Donc, monsieur Sublimé, n'exagérez pas, M. Marchenoy s'est conduit envers moi comme le dernier des épiciers, soit ; mais ce n'est pas une raison pour le croire capable d'un crime. Peste ! comme vous y allez !

— Je persiste, miss. Cet homme, s'il ne vous avait point trouvée docile et résignée, vous eut peut-être tuée pour se débarrasser de votre présence. Il a les passions sauvages ce Marchenoy. Moi qui vous parle, je l'ai surpris à New-York dans des bouges infâmes où m'appellait ma curiosité. Dispensez-moi de vous tracer les scènes odieuses auxquelles j'assistai...

Il s'arrêta, ne sachant plus comment arriver au bout de son mensonge. Il fit bien, car la jeune femme était suffisamment émue autant par le fait du pommery que des coups de pointes lancées par Sublimé. Sa main tremblante contenait son sein, qui palpitait dans son corsage.

— Assez ! monsieur Sublimé, répliqua-t-elle avec effort.

Puis elle ajouta en feignant de sourire.

— Vous avez une drôle manière de plaisanter.

Sublimé insista cruellement.

— Je ne p'aisante point, miss. Tenez ! on viendrait m'annoncer que M. Marchenoy a tué M. Jeuriot que je n'en serais pas surpris.

— Vous me faites positivement froid dans le dos monsieur Sublimé, cet excellent dîner va me peser toute la nuit. Vous me ferez plaisir de parler d'autres choses.

Tout à coup Sublimé fut pris d'un accès de sensibilité. Il pensa, le roué, que cette émotion fut attribuée à l'effet du pommery ou non qu'il pouvait compter sur un

dans le port de Kiel. Sur un ordre venu de Berlin, les vaisseaux faisant partie de la première escadre, se préparent à prendre la mer pour une durée de trois semaines.

Cette escadre, sous le commandement de l'amiral Koster, doit se rendre sur les côtes de Norvège et en Hollande.

L'armée russe

On télégraphie de Saint-Petersbourg :
Depuis quelques jours, les corps de troupes de la garnison de Saint-Petersbourg se livrent à des exercices d'embarquement en chemin de fer, dans les mêmes conditions qu'au moment de la mobilisation.

Le grand-duc Wladimir assiste la plupart du temps à ces exercices, qui se font avec une grande régularité et très rapidement.

M. Baihaut

C'est par Mme Baihaut que l'ancien ministre des travaux publics a appris dans l'après-midi, à la Conciergerie, la nouvelle qui met un terme à son expiation.

Mme Baihaut espérait pouvoir ramener son mari avec elle, mais la direction de la Conciergerie n'avait pas encore reçu l'ordre d'élargissement.

M. Baihaut est dans un état de santé des plus précaires. Aussitôt libéré, il ira passer quelques mois dans les Alpes, afin de se rétablir.

Paris, 30 mars.

Le ministre de l'intérieur a transmis, à midi et demi, au préfet de police, l'ordre de levée d'écrou de M. Baihaut.

A 2 heures et demie M. Baihaut a été mis en liberté.

Les fusils des Abyssins

On télégraphie de Rome :
Le *Corriere di Napoli* reçoit de Liège une lettre prouvant, après enquête, que des maisons allemandes ont fourni des armes à Menelik.

Le premier contrat fut signé à Naples entre le ras Makonnen et le représentant de la maison Schriewer. Il traitait pour 40,000 fusils Gras, 10,000 Remington et 20,000 Wetterly, qui furent tous transformés par la maison Löws de Berlin.

Le second contrat, qui fut signé avec la fabrique nationale d'armes d'Herstell, qui est une succursale de la maison Löws, comprenait 30,000 Mauser à répétition.

Les armes furent expédiées en plusieurs envois par Anvers, Ostende, Gênes, Livourne et Civita-Vecchia.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le *Journal du Lot* ne paraîtra pas le Jeudi-Saint.

Adresse à M. Pépin, trésorier général

Dimanche, une délégation de percepteurs a remis l'adresse suivante à M. Pépin, qui part de Cahors pour aller occuper à Agen ses fonctions de trésorier général du Lot-et-Garonne :

Monsieur le trésorier général,
Les receveurs particuliers des finances et

effit.

— M. Jeuriot, s'écria-t-il, mon bon patron ! Les misérables qui l'ont tué, je jure de les atteindre et de les livrer à la justice.

— Brou... que vous avez l'air terrible, monsieur Sublimé ! C'est que vous le feriez comme vous le dites.

— Oui, Miss, j'arrêterai mon père si mon père était le coupable. Vous ne m'enlèverez pas de l'idée que M. Marchenoy en connait long là-dessus.

Il but, coup sur coup, deux verres de champagne et ajouta :

— Et vous, miss, peut-être aussi...

La jeune femme se redressa, et debout, les yeux dans les yeux de son commensal, avec un sang-froid effroyant :

— Vous me soupçonnez, monsieur Sublimé ? dit-elle. Alors, le brave garçon jeta le masque.

Il s'approcha de miss Edwige, et tout bas, si bas qu'à peine elle l'entendit :

Oui, fit-il.

L'accusation était nette, la certitude entière. Elle joua serré.

— Tout à l'heure, reprit-elle, j'ai feint d'être indifférente à la lâche trahison dont je suis victime de la part de M. Marchenoy. Il n'en est rien monsieur Sublimé, mon cœur en est ulcéré. J'ai quitté cet homme avec des idées de vengeance bien arrêtées. Ah je veux me venger de lui.

Dites-moi seulement si vous avez une qualité quelconque pour procéder contre le ou les coupables et je verrai si je puis vous aider dans la poursuite de votre mission.

Sublimé était un de ces hommes déterminés qui ne tergiversent point. La partie qu'il venait d'engager avec

les percepteurs du Lot ne veulent pas vous laisser quitter le département, sans vous exprimer la peine que leur fait éprouver le décret qui leur enlève leur éminent chef hiérarchique.

Car s'ils se réjouissent d'une promotion ayant pour cause dominante les services rendus, ils ne sauraient non plus oublier que, durant l'exercice de vos hautes fonctions dans le Lot, ils se sont d'autant plus respectueusement attachés à vous qu'ils vous ont connu davantage.

Tout en mettant au-dessus de toute autre considération la surveillance attentive des comptables placés sous vos ordres, vous aviez su, grâce à une impulsion aussi ferme qu'affectueuse, pour ainsi dire, alléger leur tâche, leur inspirer pleine confiance, prendre en main leurs intérêts quand leur cause était juste, et leur montrer, par l'exemple, que la bonne éducation et la courtoisie envers le public sont des qualités qui s'imposent aux fonctionnaires désireux de bien servir la République.

C'est pourquoi, se rappelant la bienveillance que vous leur avez toujours témoignée, notamment lorsque vous les avez groupés pour les affilier à l'Association fraternelle des percepteurs et receveurs spéciaux de France, ils ont voulu, avant votre départ, vous affirmer leur reconnaissance et vous apporter l'hommage de leur profond respect comme de leur bon souvenir.

Conseil départemental

Le conseil départemental de l'instruction publique s'est réuni, hier matin, à 10 heures et demie, dans le local ordinaire de ses séances.

Etaient présents : MM. le préfet, président, l'inspecteur d'académie, vice-président ; les deux inspecteurs primaires de Cahors ; Delpo et Bénèche, conseillers généraux ; le directeur et la directrice des deux écoles normales et les quatre délégués des instituteurs et institutrices du Lot.

Le conseil a donné un avis favorable aux propositions de M. l'Inspecteur d'académie relative aux récompenses honorifiques à accorder, en 1896, aux instituteurs et institutrices du département.

Il a nommé M. Périès, comme délégué cantonal du canton Sud de Cahors.

Il a prononcé la création d'un emploi d'institutrice adjointe à Corniac.

Enfin, il a autorisé les instituteurs ci-après nommés à remplir les fonctions de secrétaire de mairie : Delpach, à Leyme ; Lestrade, à Cavagnac.

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices

Le bureau d'administration de la Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du département du Lot s'est réuni samedi dernier, à la Préfecture, sous la présidence de M. Simonis.

Il a été distribué à divers sociétaires malades des secours s'élevant à la somme de 861 francs.

Le conseil d'administration a déclaré que le bruit d'après lequel le bureau n'accorde-

la jeune femme changeant d'allure, il vit immédiatement qu'elle était décisive. Sans hésiter, il ouvrit son portefeuille, en tira sa carte d'agent de la sûreté et la mit sous les yeux de miss Edwige.

A cette vue, la jeune femme se troubla. Mais ce fut la durée d'une seconde. Elle comprit qu'il n'y avait pas à reculer. Au contraire, il fallait payer d'audace.

— Bien, dit-elle, Si je parle si je vous fournis les moyens de remplir votre besogne, quel sera le prix de ma coopération ?

Sublimé parut réfléchir. Puis :

Quelle que soit, dit-il, votre part dans l'effroyable affaire de la rue Saint-Joseph, miss, je m'engage sur l'honneur à ne pas vous inquiéter si vous mettez la justice sur la trace du coupable.

— Vous m'en faites le serment ?

— Je le jure sur cette image sacrée.

Et ce disant, Sublimé leva respectueusement la main droite vers un tableau de la Vierge qui semblait être témoin de cette scène solennelle.

Au moment de dénoncer son amant miss Edwige hésita. Si criminelle, si rompue à tous les expédients d'une existence dégradée qu'elle fût, il lui paraissait monstrueux de livrer à la justice cet homme dont elle avait mangé le pain depuis plusieurs années et partagé le lit. Avait-elle l'espoir secret de rentrer en grâce auprès de son amant ? Ces sirènes de l'amour sont, ainsi que le lierre, soudées à l'arbre dont elles vivent. Couper l'arbre c'est tuer le lierre.

Un combat terrible se livra en elle.

Elle s'était affaissée sur un canapé.

La tête plongée dans les mains, la respiration sifflante,

Ah ! quelle situation était la sienne.

rait pas de secours aux sociétaires malades, pendant les vacances, était absolument dénué de fondement.

Bourses d'enseignement secondaire

Nous rappelons que les examens pour le certificat d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges, s'ouvriront dans le département du Lot :

1° pour les garçons : mercredi, 1^{er} avril ;
2° pour les filles : jeudi, 16 avril.

Inspection générale

M. Frayssinhes, inspecteur général de l'enseignement primaire, est chargé, en 1896, du service de l'inspection des établissements d'enseignement primaire publics, dans le département du Lot.

Honorariat

Par arrêté ministériel, en date du 14 mars, M^{lle} Mormos, ancienne institutrice à Thémines, est nommée institutrice honoraire.

Admission à la retraite

Par arrêté ministériel, M. Rey, instituteur public à St-Jean-de-Laur, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Faut-il chanter dans les rangs ?

Les instructions du général Cailliot concernant les manœuvres de 1896, ont donné lieu à une série d'articles dans la presse ; les uns ont approuvé, les autres ont blâmé l'inspecteur d'armée de son interdiction de chanter pendant les marches. Là n'est pas, à notre point de vue, l'intérêt des ordres envoyés par le futur directeur des manœuvres. Ce dont on ne peut être que frappé, c'est l'espèce de blâme infligé à un commandant de corps d'armée par un autre officier général, dont l'autorité n'est encore qu'éventuelle, puisque le général Cailliot prendra son commandement au mois de septembre seulement.

Pour la première fois peut-être, depuis longtemps, on voit les prescriptions relatives aux manœuvres paraître aussitôt. Cette hâte est d'autant plus singulière que, pour le public, il y a volonté de réagir contre des tendances approuvées par l'opinion. Le général Poilouë de Saint-Mars, commandant en chef du 12^e corps, a jadis fait paraître un ordre relatif aux chansons de route, il a encouragé chez les soldats le goût pour les refrains favorisant la marche. Il s'est dit que le trouper oublie sa fatigue en chantant et trouve les étapes moins pénibles et moins longues. Tout le monde a applaudi, parce que tout le monde aujourd'hui est passé par le rang et sait combien sont mortelles les marches silencieuses par le grand soleil, sur le macadam chauffé à blanc. Un air suffit à galvaniser les hommes.

En engageant ses officiers à faire chanter sur les routes, le général de Saint-Mars avait donc en vue de leur épargner la fatigue physique en entretenant leur moral. Le général Cailliot a sans doute de bonnes raisons pour penser que le silence est préférable ; on ne saurait lui faire un reproche de penser ainsi ; mais la forme insolite de ses instructions, la hâte avec laquelle elles ont été envoyées, ont laissé croire que l'on vou-

— Eh bien ! fit Sublimé, miss, je vous écoute, vous avez ma parole. Vous partirez du Havre à votre jour, à votre heure. Vous mettez la frontière entre vous et le parquet de Paris. Au besoin faut-il vous rappeler que vous pourriez, en cas de contre-temps, et pour tout prévoir bénéficier des avantages accordés par la cour d'assises aux dénonciateurs.

Ce fut un nouveau coup de poignard dans son cœur torturé.

— Moi ! s'écria-t-elle, moi dénoncer M. de la Jaune ! Est-il vrai que vous me demandiez, pour me sauver de la cellule de St-Lazare, un pareil sacrifice.

— Il le faut, miss, répondit Sublimé d'un ton ferme, ou je vous arrête à l'instant, en vertu de ma commission. Songez combien cet homme est indigne... A l'heure même où vous voulez l'épargner, il est entre les bras d'une maîtresse... Miss une maîtresse vous a volé l'homme, son amour... sa fortune !... Du courage, miss. Des révélations : c'est votre liberté. Le silence : c'est votre comparution en cour d'assises, votre condamnation, la maison centrale pour vingt ans... La maison centrale c'est le travail forcé, c'est le bonnet hideux... ce sont les cheveux coupés... c'est l'ignoble robe grise c'est la femme rendue horrible, c'est la mort... Choisissez !

Elle choisit.

D'une voix brisée par l'épouvante elle murmura plutôt qu'elle ne dit :

M. de la Jaune armé le bras de Souchet. Il a été l'ordonnateur du crime... C'est sur sa volonté expresse que Souchet a tué M. Jeuriot et Philippine Ruel.

A (suivre.)

Il faut donner une réprimande détournée au commandant du 12^e corps. On y a vu une incohérence dans le commandement, et l'impression, il faut bien le reconnaître, a été franchement mauvaise. Il est évident que l'autorité morale de M. de Saint-Mars en sera un peu affaiblie auprès de ses subordonnés.

Il n'en eût point été de même si le directeur des manœuvres du Sud-Ouest avait envoyé ces instructions au moment où la période des manœuvres commençait.

On peut approuver le silence obligatoire en présence ou à proximité de l'adversaire, mais avant que les 12^e et 17^e corps soient aux prises, cinq mois encore vont s'écouler. L'officier qui, menant sa troupe en promenade militaire ou au polygone, la laissera chanter, ne paraîtra-t-il pas fronder le grand chef futur ? S'il interdit de chanter, ne fera-t-il pas naître des mécontentements ?

Et ce seul fait qu'il y aura des mécontents prouve bien qu'on devrait laisser chanter, sauf à prescrire le silence lorsqu'on le jugerait nécessaire.

Peyrilles

Une somme d'argent qui avait été trouvée sur la route de Cahors à Gourdon, le 23 mars, a été rendue à son propriétaire, M. C..., négociant à Souillac, par M^{me} Rodès, en l'absence de M. Rodès, maire et notaire de Peyrilles.

Figéac

M. Larroumet, notre compatriote, vient de faire accorder une nouvelle subvention de cent francs à la société musicale « les Artisans réunis. » De son côté, l'orphéon « l'Union fraternelle » a reçu de son président honoraire, M. Laborie, administrateur des magasins du Bon Marché, à Paris, une gratification de cent francs et une belle baguette pour M. Pourceilles, directeur de la société.

Ce sont là de précieux encouragements qui ne peuvent qu'augmenter le zèle de tous les sociétaires.

26 soldats empoisonnés

Un violent incendie vient de détruire, à Lille, l'église St-Sauveur et l'hôpital qui est proche.

En procédant au déménagement de la pharmacie de l'hôpital, menacée par le feu, des soldats du 16^e bataillon de chasseurs à pied ont bu un liquide dont jusqu'ici on n'a pu établir la provenance.

Une vingtaine sont tombés empoisonnés. Ils ont été transportés aussitôt à l'hôpital militaire, quatre sont morts aussitôt leur arrivée, après avoir souffert des douleurs atroces.

Les survivants sont en proie à un mal terrible. Plusieurs d'entre eux sont dans un état désespéré et ne tarderont pas à succomber.

L'autorité militaire est très sobre de renseignements.

On vient encore de relever à la caserne six soldats qui ont bu du poison.

Cette catastrophe a produit une émotion considérable en ville.

Toutes les rues avoisinant le quartier Saint-Sauveur sont noires de monde qui espère voir les décombres ; mais la troupe empêche la circulation et refoule toutes les personnes qui tentent de s'approcher des ruines fumantes dans un but de curiosité.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES 1896

EXTENSION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DES BILLETS ALLER ET RETOUR

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au Jeudi 16 Avril inclus, les coupons de retour des BILLETS d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés pendant la période du Lundi 30 Mars inclus au Mercredi 15 Avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G n^o 2.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 16 Avril.

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des cérémonies de la semaine sainte et des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 25 mars au 4 avril 1896, au départ des gares de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saïnaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

THÉÂTRE DE CAHORS

C'est ce soir que la troupe de M. Taillefer nous donne :

MAM'ZELLE NITOUCHE

Opérette en quatre actes

LES SARDINES JOCKEY-CLUB hors-d'œuvre exquis et les autres conserves de la maison

ARSÈNE SAUPIQUET, de NANTES se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.

AGRICULTURE

Les vins artificiels

Perpignan, 29 mars.

La réunion tenue à la salle Arago par la société agricole et le syndicat agricole a voté l'ordre du jour suivant à l'unanimité :

« Considérant que la viticulture est sérieusement menacée d'une ruine prochaine par le développement de la fabrication des vins artificiels ;
» Considérant qu'il est de l'intérêt de l'Etat, aussi bien que des particuliers, de protéger les produits naturels du sol national.

» Demande la prohibition de fabriquer, de mettre en circulation et en vente des vins de sucre, de marc, des piquettes, des vins mouillés ou alcoolisés ; l'abrogation de la loi sur le surcraze ; l'interdiction de la circulation des marcs. Est défini vin artificiel celui qui n'est pas le produit exclusif de la fermentation du jus de raisin frais. »

Syndicat de la race Limousine

Nous rappelons qu'un concours d'animaux reproducteurs de la race bovine limousine, sous le patronnage de la Société des agriculteurs de France, aura lieu à Limoges, au Champ-de-Juillet, les 27 et 28 avril 1896, avant-veille et veille des concours de la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne et du Comice de Limoges.

Ce concours sera général, c'est-à-dire ouvert à tous les animaux de la race limousine quelle que soit leur provenance.

Une vente aux enchères de taureaux, génisses et vaches aura lieu à l'issue du concours.

Des feuilles de déclaration seront tenues à la disposition des exposants au bureau d'administration du syndicat de la race limousine, 1, rue des Argentiers, ou aux bureaux du *Courrier du Centre*, 18, rue Turgot, à Limoges.

Bibliographie

LE MUSÉE DES FAMILLES (60^e année) paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 15 mars 1896 : Mademoiselle de Fierlys, par Fr. Dillaye. — Ambroise Thomas, par F. Archet. — Histoire de l'Art et de l'Ornement, par Ed. G. et Marie G. — Mirage, par Arth. Doulliac. — Nouvelles observations sur les Cigales, par J. H. Fabre. — Journal d'un comédien, par F. Febvre. — L'Alchimiste, par A. Genevay. — Le mouvement scientifique, par G. Brunel. — La vengeance de Lala Cahen, par G. Guillemot. — Mosaïque, par E. Muller. — Illustrations par J. Girardet, J. Dumazy, Mès, Gaillard, etc. et d'après des photographies et de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 28 mars 1896.

Gravures : Paris. — Le procès Dupas. — Croquis d'audience : L'agent Soudais. — M. Royère. — M. Soinoury. — Arton. — Dupas. — M. Ribot. — Dupas. — M. Ribot. — Les Invalides : Refectoire des sous-officiers et des hommes. — Bureau de tabac at d'épicerie. — Sortie du réfectoire. — Cuisine. — Tisanerie. — Le vaguemestre. — Office au vin, etc. — Beaux-Arts. — Homère, tableau de M. Abel Boyé. — Maroc : Le Sultan Moulay Abd-el-Azzis, célébrant son entrée à Marakesch. — Etudes illustrées : Mines de diamants de l'Afrique centrale : Les laveurs de diamant de rivières. — Puits diamantifère. — Exploitation en tranchées. — Les 1600 câbles de Kimberley. — Exploitation en galeries, en cratères. — Le Floor, terrain de pourrissement de la roche diamantifère. — Atelier de lavage des roches. — Le triage des diamants. — Océanie. Annexion des Iles-sous-le-vent. — Teapapaa, reine de Huavino. — Barabora après le banquet. — Ile de Huahine. — La baie de Taio-Ae. — Jeunes filles Tahitiennes. — Portraits : Le général Kitchener, commandant en chef l'expédition anglo-égyptienne. — Départements : Montpellier : Obsèques du général O'Neill.

Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Les Invalides, par M. Couture. — Les mines de diamants de l'Afrique centrale, par Guy Tomel. — Le Sport, par Archiduc. — Annexion des Iles-sous-le-Vent, par Jean Hess. — Explication des gravures, Revue Comique, Echees, Rébus, Bibliographie, Vélocipédie, etc. — Nouvelle en cours de publication : Le chevreuil blanc, par M. Hinzelin. — En supplément : Madama Carignan, roman de M. Maurice Lefèvre. — Illustrations de M. Parys. — Le numéro : 50 centimes.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 29 mars. — Henry Aubanel Conte de fée. — Léon Tolstoï : Napoléon et Alexandre (suite). — G. Pradel, Cœur de mère (suite). — Le Capitaine Danrit : La guerre en ballon (suite). — A. Bouvier : L'armée du crime (suite). — E. Chavette : L'héritage d'un pique-assiette (Suite). — V^{ss} Nacla : Chronique mondaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1217^e livraison (28 mars 1896). — Le roman de l'armurier, par Danielle d'Arthez. — Le voyage d'un chat. — La population nègre des Etats-Unis, par George Nestler Tricoche. — Les premières pommes de terre, par Daniel Bellet. — Le prisonnier des pirates, par P. Vincent. — Les murènes et les huitres à Rome. — La photographie à travers les corps opaques, par Frédéric Dillaye. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, E. Zior. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages et des voyageurs* — Sommaire du N^o 13. (28 mars 1896). — 1^o A travers la Bosnie-Herzégovine, par M. G. Capus, avec treize gravures d'après des dessins ou photographies. — 2^o A travers le Monde. — Le D^e Inde : Trois ans au Congo ; La navigation du Rio Méta : De Bagota à la Trinidad ; Les Progrès du Transcaspien ; Le docteur Nansen ; Bibliographie ; Sept gravures d'après des photographies. — 3^o Conseils aux voyageurs. — Inventions utiles. — Excursion en Grèce. — Conseils et Programmes. Chaque livraison, 50 cent.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Très attachante lecture à faire dans la 543^e livraison de la **Grande Encyclopédie**, parue cette semaine, où nos lecteurs trouveront une importante description géographique de la ville de Lyon, par M. A.-M. Berthelot, suivie d'une étude historique par M. Guigue. — Le même fascicule renferme les articles *Lymphatique*, de M. Debierre, *Lympe*, de M. Langlois, *Lyre*, ancienne et moderne, de MM. Ruelle et Lavoix, la biographie du célèbre écrivain anglais *Lytton-Bulwer*, etc.

Prix de chaque livraison : 1 franc. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamirault et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 17^e année. — Sommaire du 26 mars 1896 : A quoi rêve Bouzétou (A. de Gériolles). — La marraine de Davy (V. Aury) — Dans les mers glaciales (G. des Brulies). — Le page de Napoléon (E. Dupuis). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations d'après Bastien Lepage, et par Birch, J. Davidson, Job, Gaillard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le *Journal des Demoiselles* a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Carton-nages colorés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

LE CONSEILLER DES MÈRES

ET DES JEUNES FILLES

Paraissant depuis quatorze ans, est la seule publication où l'on trouve réunis des conseils vraiment pratiques sur la toilette, l'éducation de famille, les usages du monde, les travaux féminins, l'hygiène domestique et dont la partie littéraire constitue une récréation véritablement morale et instructive.

Ce journal qui contient 16 pages de texte et paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois ne coûte que 12 fr. par an.

Primes entièrement gratuites

Pour recevoir franco un numéro spécimen il suffit d'en faire la demande au « Conseiller des mères et jeunes filles, » 6 rue de la Chaussée d'Antin, Paris.

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

Bourse de Paris

Cours du 31 Mars 1896

RENTES

3 0/0.....compt.	101 45
3 0/0 amortissable.....compt.	101
4 1/2 0/0.....compt.	105 75

A LA BOULIE D'OR



H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

MUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

A VENDRE

Un break léger à quatre places, en bon état. — Prix modéré.

S'adresser au bureau du Journal.

Agence ROBERT

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1^{er} ordre.

M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, Hôtel de l'Europe, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

A vendre

Grange et emplacement de maison avec murs et matériaux divers pouvant servir à la reconstruction, 24, rue et Faubourg St-Georges.

S'adresser à M Jacques VALETTE, 5 quai Champollion.

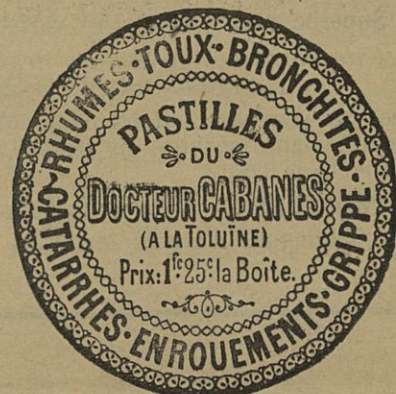
A LOUER

UNE GRANDE ET BELLE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Située Cours de la Chartreuse

S'adresser au Bureau du Journal



Où, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph^{ie} DERBECC, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le

paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.



Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois
	Paris et Seine	50 ^{fr}	26 ^{fr}
	Départements	56	29
	Etranger...	62	32

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS

L. AUBOURG & C^{ie}

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)

PARIS

La Maison LAUBOURG & C^{ie}, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'ADRESSER A M. DUEZ, DIRECTEUR 4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche

DU LOT

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguié;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mèrille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mèrille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguié.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racinés greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS

IMPUISSANCE

Pilules Spitaels, effet immédiat, sans nuire à la santé. 4 fr. SPITAELS, pharmacien, Lille. Envoi discret.

GUERISON
Certains et Radicaux de toutes les **AFFECTIONS de la PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
même des **Pilules Ulcéraires variqueuses** dites incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il agit le 2^e jour, il des petites bourses, et, dès le 3^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LÉNORMAND, Médecin Ancien Aide-Major des Hôpitaux M^{rs}, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France 5 fr.

Etranger 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Journaliste Conservateur.

Quatorze ans de journalisme, ancien collaborateur à un grand journal du Sud-Ouest, ex-directeur et rédacteur en chef d'un important journal de province, demande direction ou rédaction en chef d'un journal Conservateur.

S'adresser B. L., Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, ue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.